des propriétés louées à bail. Voilà pourquoi la Chambre devrait consentir unanimement à le renvoyer au comité susmentionné.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je voudrais m'associer à ce que le sénateur Frith a dit, à l'exception du mot «quintessence.»

Le sénateur Frith: Je n'ai rien à redire à ce mot à condition de bien le prononcer.

(Sur la motion du sénateur Cochrane, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.)

## LA LOI SUR LES BREVETS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2° LECTURE—SUITE DU DÉBAT L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Bonnell, appuyé par l'honorable sénateur Petten, tendant à la 2° lecture du projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les brevets.—(L'honorable sénateur Cogger).

L'honorable Michel Cogger: Honorables sénateurs, de crainte qu'on pense que je tente de retarder indûment la marche de cette importante affaire, j'ai décidé d'interrompre abruptement mes recherches approfondies sur la question, et après les questions succinctes des sénateurs Frith, Hicks et Bonnell, j'ai décidé d'en parler. Les sénateurs me permettront d'en parler brièvement parce que mes agents de recherche n'ont pas encore terminé les remarques que je voudrais faire au Sénat, mais je ferai de mon mieux.

Le sénateur Doody: On dirait un projet de 30 000 \$.

Le sénateur Frith: Vous parlez comme si vous n'étiez qu'à moitié préparé.

[Français]

Le sénateur Cogger: Honorables sénateurs, certains d'entre nous qui sont des «gradués» de la dure école du sénateur Bonnell célèbrent cette année un premier anniversaire. Je pense entre autres à mes collègues les sénateurs David, Buckwold et Thériault qui n'est pas avec nous aujourd'hui. Il y a un an, à pareille date, nous étions quelque part entre Charlottetown et Regina en train de nous pencher sur l'étude du projet de loi C-22.

Comme le disait le sénateur Bonnell à qui voulait l'entendre à l'époque, le comité s'est déplacé parce que si Mahomet ne va pas à la montagne, la montagne viendra à Mahomet. La montagne s'étant déplacée tout l'été, après avoir étudié le sujet tout l'été, a produit le rapport que l'on connaît. Finalement, le projet de loi C-22 était adopté à la fin de l'automne dernier.

Le sénateur Bonnell n'étant pas un homme prêt à lâcher prise (on sait tous que le sénateur Bonnell n'était pas tout à fait d'accord avec le projet de loi C-22 dans une forme ou une autre, avec ou sans amendements), voici que le sénateur Bonnell propose désormais l'adoption du projet de loi S-15. Ce projet de loi est un peu, finalement, (j'allais dire la revanche, je n'oserai pas, je vais retirer ce mot) un effort pour faire via S-15 ce qu'il n'a pas réussi à faire via C-22.

A mon avis honorables sénateurs, et je vous le soumets respectueusement, le projet de loi S-15 est aussi prématuré que

le projet de loi C-22 était tardif. Le projet de loi C-22 a été longtemps attendu par les chercheurs canadiens, par les compagnies pharmaceutiques et par bien des organismes de santé dans le monde médical. Il a eu une naissance bien tardive en raison de toutes les manoeuvres que l'on connaît et qui nous préoccupaient il y a un an à pareille époque.

Le projet de loi C-22 adopté à l'automne 1987 a donné lieu à la création de la Commission de révision des prix et a mis en place les mécanismes de protection que le gouvernement avait sagement instaurés pour pourvoir à la protection des consommateurs. Le projet de loi C-22 ayant vu le jour à la toute fin de l'année 1987, voici que le sénateur Bonnell, à qui l'on doit un premier prix de consistance, de persistance et d'efforts, revient à la charge . . .

[Traduction]

Le sénateur Buckwold: Et d'intelligence.

Le sénateur Cogger: Je ne le conteste pas, monsieur, mais le jugement, c'est autre chose, sénateur Buckwold.

[Français]

Le sénateur Bonnell revient à la charge, voulant désormais introduire un projet de loi dont certains effets dramatiques, entre autres choses, viendraient virtuellement priver de l'exercice de ses pouvoirs le Conseil d'examen du prix des médicaments, que préside le D<sup>r</sup> Eastman...

[Traduction]

Le sénateur Haidasz: Ils n'ont rien fait d'autre.

[Français]

Le sénateur Cogger: Excusez-moi sénateur Haidasz, si vous me le permettez, vous interviendrez plus tard. Alors je disais donc qu'il cherche à le priver de l'exercice de ses fonctions.

Le Dr Eastman débute à peine ses travaux, il jouit d'énormes pouvoirs que le gouvernement lui a confiés . . . .

[Traduction]

Le sénateur Buckwold: Sept mois en retard!

[Français]

Le sénateur Cogger: Il a une lourde responsabilité et avant même qu'il n'ait le loisir de l'exercer correctement, qu'il n'ait quelques mois d'expérience devant lui, voici que le sénateur Bonnell veut l'emprisonner finalement dans une camisole de force. Il veut lui imposer des règlements si sévères, si inflexibles, si intenables qu'ils auront pour conséquence d'éliminer le Conseil d'examen du prix des médicaments du projet de loi C-22. C'est le conseil qui constitue une des garanties les plus importantes pour les consommateurs.

Au cours du long pèlerinage que nous avons entrepris au pays, nous avons écouté tous les consommateurs et tous les organismes qui voulaient bien nous faire part de leurs préoccupations. Le sénateur Bonnell sera d'accord avec moi pour dire qu'une des phrases que l'on entendait constamment était toujours: de grâce, donnez au conseil présidé par le Dr. Eastman tous les pouvoirs d'agir pour assurer une protection adéquate.

Honorables sénateurs, à mon humble avis l'adoption du projet de loi C-22 a été retardée indûment pendant près de huit mois. Je vous soumets que cela constituait une erreur. Honorables sénateurs, je vous soumets également, à ce moment-ci, peu après l'adoption de C-22, qu'une nouvelle intervention dans le même débat via le projet de loi S-15